

**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'UFR  
DU 27 JUIN 2014**

Présents

Céline ANSART  
Franck BARBIER  
Ghislaine DENISSELLE  
Sylvie DIVERCHY  
Jérôme GRAINDORGE  
Philippe JOSPIN  
Anne Sophie LEROY  
Sébastien MALAPEL  
Cyril GARNIER, représentant Mohamed OURAK  
Adrien PILNIAK  
Emilie SIMONEAU  
Aurélien VANDENBERGUE  
Bachir ZOUDJI  
Elodie FATOUX

Excusés :

Charlie BARLA – Pouvoir à Franck BARBIER  
Laurent COULON – Pouvoir à Emilie SIMONEAU

---

1° Adoption du compte rendu du conseil d'UFR du 14/04/2014

Il n'est pas fait de remarque sur ce compte rendu.

*Vote pour l'adoption du compte rendu du conseil d'UFR du 14/04/2014 :*

*Ne prend pas part au vote : 1*

*Abstention : 0*

*Contre : 0*

*Pour : 14*

*Le compte rendu du conseil d'UFR du 14/04/2014 est adopté à l'unanimité.*

2° Adoption du compte rendu du conseil d'UFR du 02/06/2014

J GRAINDORGE fait part de son étonnement de voir le glissement de la création du projet de licence professionnelle vers un projet autofinancé.

F BARBIER répond que la totalité de la population ne sera peut être pas en formation continue, mais que le coût total de cette formation sera supporté par un certain nombre de contrats.

J GRAINDORGE se pose la question en termes de fonctionnement de la pérennité d'une année sur l'autre pour l'offre de formation, et de gestion par le personnel administratif. Il indique ne pas avoir été mis au courant de ce fonctionnement lors de l'élaboration des dossiers.

F BARBIER précise qu'un personnel administratif serait recruté en CDD d'un an pour la gestion de cette formation et que le besoin de financement correspond à 6 contrats de professionnalisation.

S MALAPEL émet un doute car cela ne serait financé qu'à hauteur de 12 000 euros.

F BARBIER explique que c'est ce qui lui a été signifié lors de la présentation de l'offre. Les nouvelles formations doivent être autofinancées.

J GRAINDORGE demande quels seront les moyens de communication sur la nouvelle offre mis en œuvre pour le recrutement ?

C GARNIER précise que c'est l'établissement qui va se charger de la communication sur la nouvelle offre de formation.

S MALAPEL se pose la question de trouver des financements pour le DEUST car la seule possibilité des employeurs de ce domaine serait le contrat de professionnalisation et il faudrait dans ce cas 15 contrats. Il propose de retirer le DEUST de l'offre de formation.

E SIMONEAU demande si la durée des stages est bien fixée à 5 semaines.

S MALAPEL répond que c'est 5\*39h ou 6\*35h soit un total de 210h sauf pour les licences management où le total est de 5\*35 soit 175h.

*Vote pour l'adoption du compte rendu du conseil d'UFR du 02/06/2014 :*

*Ne prend pas part au vote : 1*

*Abstention : 0*

*Contre : 0*

*Pour : 14*

*Le compte rendu du conseil d'UFR du 02/06/2014 est adopté à l'unanimité.*

### 3° Informations générales

*\* Mouvements de personnels :*

#### *- Recrutements*

- un poste MCF Neurosciences : Sylvain Crémoux
- un poste MCF Management du Sport : Guillaume Richard

#### *- ATER*

- Psycho-Ergo : Julie Paxion
- Biomécanique : Raphaël Pionnier
- Management : Hervé Champin

#### *- Départs*

- mutation : Charlotte Lenoir
- retraite : Jacques Pilette

*\* Gestion des effectifs :*

#### ■ Post-Bac :

- 423 étudiants peuvent rentrer à la FSMS dont 404 premiers vœux,
- 321 étudiants ont validé définitivement leur choix,
- 4 étudiants hésitent encore,
- 84 étudiants n'ont pas encore validé leur choix,
- 193 étudiants en liste d'attente !

- Résultat du sondage auprès des L1 sur leur intention pour 2014-2015 (429 inscrits – 290 Réponses) :
  - Ceux qui ont obtenu le S1(162)
    - 155 L2 (39 APAS, 75 EDM, 41 MNG),
    - 07 réorientations.
  - Ceux qui ne l'ont pas obtenu (118)
    - 26 réorientations quoi qu'il arrive,
    - 66 redoublements ou passage en L2 (21 APAS, 20 EDM, 25 MNG)

#### 4° Décision budgétaire modificative

Il s'agit de constater une recette supplémentaire de formation continue pour un montant de 11 440 €. Cette somme est affectée au fonctionnement de la formation continue.

*Vote pour l'adoption de la DBM n°1 :*

*Ne prend pas part au vote : 1*

*Abstention : 0*

*Contre : 0*

*Pour : 14*

*La DBM n° 1 est adoptée à l'unanimité.*

#### 5° Convention avec d'autres établissements

Il est prévu la reconduction des conventions suivantes :

- Salle Gosselin (Marly) : prêt de la salle et des matériels de gymnastique
- Piscine de Denain
- Golf de Mérignies : mise à disposition des installations
- EPGV : convention pour la préparation des étudiants au certificat de qualification professionnelle d'animateur sportif et de loisirs de la Fédération d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire.

*Vote pour l'adoption des conventions avec les établissements sportifs*

*Ne prend pas part au vote : 1*

*Abstention : 0*

*Contre : 0*

*Pour : 14*

*Les conventions avec les établissements sportifs sont adoptées à l'unanimité*

#### 6° Organisation des formations de la nouvelle offre de formation

F BARBIER indique que pour le moment il n'y a pas de modifications et pas de retour du Ministère ni de la Comue.

J GRAINDORGE indique qu'il est nommé membre de la commission numérique de l'ESPE. Il y a un appel d'offre sur 3 axes et explique qu'il ne faut pas hésiter à présenter des projets.

## 7° Calendrier du Master 2014-2015

F BARBIER présente le calendrier qui est difficile à réaliser en raison des contraintes différentes des masters. Celui de l'ESPE n'est pas inclus car il nous est imposé. De ce fait, ce calendrier est susceptible d'évoluer.

*Vote pour l'adoption du calendrier de master 2014-2015*

*Ne prend pas part au vote : 1*

*Abstention : 0*

*Contre : 0*

*Pour : 14*

*Le calendrier de master est adopté à l'unanimité*

## 8° Durée et organisation des cours

F BARBIER présente la nouvelle organisation décidée par l'UVHC, à savoir proposer des cours d'une durée de 1h30, 3h ou 4h30 et avec l'organisation suivante :

- début à 08h00, 09h30 ou 11h00
- début à 13h30, 15h00 ou 16h30

S MALAPEL précise qu'elle s'applique aux titulaires et vacataires et qu'il y a réduction à l'unité inférieure des maquettes éventuelle en cas d'arrondi.

*Ne prend pas part au vote : 1*

*Abstention : 0*

*Contre : 0*

*Pour : 14*

*La nouvelle organisation des cours est adoptée à l'unanimité*

## 9° Activité des associations étudiantes

Céline ANSART prend la parole pour présenter le bilan de l'association MISE.

10 évènements ont été organisés cette année. En ce qui concerne les actions spécifiques qui ont été menées cette année, figure l'élaboration d'un espace de stockage Google afin d'assurer la continuité de l'information au fil des années. Pour ce qui est à venir, l'association souhaiterait investir dans l'achat d'une sono et l'aménagement d'un local. Pour ce faire, elle souhaite participer à la collecte de la taxe d'apprentissage afin de pouvoir utiliser le matériel acheté par la composante.

Afin de réaliser des économies, il est prévu une mutualisation des achats concernant la sécurité des évènements, le paiement d'une assurance par évènement.

Par ailleurs, au niveau financier les factures sont réglées. Il reste deux évènements qui ne sont pas encore achevés.

B ZOUDJI demande ce qui se passe si un évènement a un déficit de participation.

S MALAPEL explique que le travail effectué l'est en fonction des crédits.

C ANSART présente ensuite Elodie FATOUX qui sera la nouvelle présidente de l'association l'an prochain.

Personne n'est présent pour le bilan de l'association STAPS VA. Un nouveau président est nommé, il s'agit de Louis PRISSETTE. F BARBIER indique qu'il attend le bilan réalisé par l'ancienne équipe pour pouvoir mettre la subvention de cette année en paiement.

## 10° Questions diverses

A VANDENBERGUE demande ce qu'il en est des nouvelles spécialités. Il explique que d'après l'enquête réalisée auprès de 58 participants, le handball et le judo sont plébiscités.

S MALAPEL explique qu'il y aura environ 300 étudiants en L2 et L3 l'an prochain et que l'on peut passer de 9 à 10 spécialités afin que le nombre d'étudiants ne soit pas trop nombreux par groupe. Il précise que si le nombre de candidats dans un groupe est trop peu important, il faudra que l'étudiant choisisse une autre spécialité.

F BARBIER explique que l'on ne pourra dédoubler une spécialité que si les groupes des autres sont remplis.

J GRAINDORGE souhaiterait que l'on puisse conserver les petits groupes.

F BARBIER explique que la Présidence ne souhaite pas que les petits groupes soient maintenus et que les discussions lors des accréditations ne sont pas pédagogiques mais financières.

A VANDENBERGUE demande alors s'il n'est pas possible de mixer les spécialités, comme par exemple la danse et la GR ou la boxe et le judo.

S MALAPEL prend la parole pour parler du transfert du master MQDF à l'IAE l'an prochain. Par ailleurs, il n'y a pour le moment que 2 personnes qui souhaitent s'inscrire en parcours IPPS contre 10 en CSF. Il suggère donc de leur proposer de changer de parcours et de fermer le parcours IPPS l'an prochain.

F BARBIER acquiesce à cette proposition.

La séance est levée à 16h10.